

4000

Comoriens ont péri en mer depuis l'instauration du visa Balladur en 1995, selon l'estimation de l'Observatoire de l'émigration clandestine anjouanaise

AGENDA

Début mai

Rencontre avec le Bureau de l'association des étudiants comoriens de l'Université Paris 8.

21 mai

Assemblée Générale : Deux membres du Bureau rencontrent le député de l'Itsandra, Youssouf Mondoha.

28 mai

Premier anniversaire de l'association Comores-MasiwaMane

Fin mai

Nouvelle rencontre avec les étudiants de l'Université Paris 8 pour préparer la fête de l'Indépendance.

8 juillet

Fête de l'Indépendance à Paris 8.

Juillet/Août

Rencontres avec les Comités Maoré et le Collectif pour l'Unité des Comores à Moroni pour établir les bases d'une collaboration plus resserrée.

Editorial

Le Bureau de l'association Comores-MasiwaMane a décidé de se doter d'un Bulletin d'information pour diffuser ses activités, mais aussi pour éclairer les citoyens Comoriens et français sur l'actualité concernant la question de l'île comorienne de Mayotte.

En effet, l'Association Comores-MasiwaMane estime qu'au-delà des déclarations et communiqués des associations sur l'actualité à Mayotte, il manque un organe de diffusion, d'analyse et de proposition, depuis la disparition du journal *Masiwa* publié entre 1997 et 2000 par les associations Fraternité Comorienne et Groupe de réflexion sur le devenir des Comores (GRDC).

Il s'agit avec ce bulletin de réveiller les consciences endormies et les faire sortir du fatalisme qui les conduit à devenir des spectateurs du démantèlement de leur pays, et à accepter sans réaction la départementalisation et l'assimilation progressive de l'île de Mayotte, avec la complicité des autorités comoriennes qui continuent à prétendre que des négociations sont en cours avec la France, alors qu'il est probable que le sort de cette île comorienne a été sacrifié à l'autel de la coopération décentralisée ou autre co-développement.

MasiwaMane sera pour le moment un mensuel de 2 à 4 pages, diffusé par internet et dans les manifestations culturelles et politiques.

Nous espérons qu'il apportera des réponses à certaines des questions que vous vous posez et que vous participerez à son élaboration et à sa diffusion.

Mahmoud Ibrahime

Nouveau Bureau, nouvelles missions

Le Bureau de l'Association Comores-MasiwaMane élu le 1er avril 2006 a pour objectif de mettre en place les actions prévues depuis la création de l'association en mai 2005.

Le Président : Abdou Himaya

En plus de ses fonctions administratives, il est chargé de représenter l'association et de coordonner les actions confiées à chaque membre du Bureau.

Les Vice-Présidents :

Alimoundhir Dhoul-Anrif et Mamaye Idriss sont chargés de seconder le Président dans la coordination des actions. Dhoul-Anrif est aussi en relation avec les associations de la région lyonnaise où il représente l'association. Mamaye Idriss fait de même dans la région parisienne, où elle suit et informe le Bureau des diverses manifestations culturelles et politiques.

Le Secrétaire Général : Ahmed Ben Ali

Avocat de formation, en plus de son rôle administratif (CR des réunions et convocations), il est chargé des aspects juridiques dans l'association.

La Trésorière : Andjouza Abdallah-Himidi

est chargée des aspects financiers dans l'association. Elle est également engagée dans les relations avec les associations de la région parisienne.

Le Contrôleur financier : Abderemane Boina Boina

est chargé de vérifier les comptes et participe à la mise en place et au fonctionnement de diverses actions de communication.

Les Chargés de la Communication :

Abdou-Rahamane Ahmed et Mahmoud Ibrahim

Chargés de mettre en place les moyens de communication, mais aussi de diffuser les idées de l'association, ou d'intervenir auprès des associations ou des médias au nom de Comores-MasiwaMane.

Communiqué

COMITE MAORE (Comores) | Collectif Comores Masiwa Mane (France) | Collectif pour la Défense de l'Intégrité Territoriale des Comores (Réunion)

Déclaration sur l'adhésion de l'île comorienne de Mayotte au Conseil international des Jeux de l'Océan Indien

Encore une fois le Comité Maore tire la sonnette d'alarme contre des actions du Gouvernement de l'Union qui vont à l'encontre de l'Unité Nationale et de l'intégrité territoriale du pays. Après le tournoi de la honte qui a eu lieu à Iconi au mois de février dernier, les autorités comoriennes ont encore capitulé devant les exigences de la France et ont laissé admettre l'île comorienne de Mayotte au Conseil International des Jeux des Îles (C.I.J) en tant qu' " entité indépendante ". De ce fait l'île comorienne de Mayotte participerait aux 7èmes Jeux des îles de l'Océan Indien à Madagascar en août 2007.

Cette question faisait partie des principaux points de discordes au sein du CIJ et tous les Gouvernements successifs des Comores ont toujours émis un non catégorique à cette admission insistant sur le fait que Mayotte est comorienne et doit par conséquent faire partie de la délégation des Comores au sein du CIJ. Les athlètes maorais, comme anjouanais, mohéliens et grand comoriens doivent utiliser le drapeau et l'hymne des Comores. Les représentants des Comores à la réunion qui a eu lieu fin avril à Antananarivo, ont ainsi cautionné cette admission. Que Mayotte n'arbore pas le drapeau français et qu'elle soit privée de l'hymne national français ne constitue qu'un écran de fumée pour cacher une forfaiture, un écran de fumée qui ne résistera pas longtemps aux futurs assauts des français pour conférer à Mayotte un statut comparable à celui de la Réunion dans notre Région. Déjà on parle de l'organisation des Jeux des Iles à Mayotte en 2011.

Il est inadmissible qu'un Gouvernement qui traverse les affres de ses derniers souffles se permette d'engager la nation quitte à violer la Constitution du pays qui considère Mayotte comme faisant partie intégrante de notre territoire.

Le Comité Maore (Comores), le Collectif Comores Masiwa Mane (France), le Collectif pour la Défense de l'Intégrité Territoriale des Comores (Réunion) :

1. Soulignent le fait que le Président Azali, quelle que soit sa fonction, n'avait pas le droit de statuer seul sur une question fondamentale touchant aux destinées du pays. En conséquence, ses engagements sont nuls et non avenue
2. Demandent au futur Président du pays qui sera élu le 14 mai prochain à saisir l'Assemblée Nationale sur la question de la participation de l'île Comorienne de Mayotte aux jeux des Iles de l'Océan Indien en tant qu'entité
3. Appellent le futur Président du pays à tout mettre en œuvre pour l'ouverture avec la France et toutes les parties susceptibles de l'être des négociations pour définir la feuille de route du retour de Mayotte dans la mère patrie

Fait à Moroni le 8 mai 2006